

ARRÊTÉ

Arrêté n° **2021-A-128** établissant la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territoriale avec examen professionnel au titre de la promotion interne

Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment ses articles 21 et 39-1 ;

VU l'ordonnance n°2020-560 du 13 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire ;

VU l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

VU le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, notamment son article 6-2° ;

VU l'arrêté établissant la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territoriale par voie d'examen professionnel au titre de la promotion interne 2020 ;

VU l'arrêté n°2020-A-095 portant établissement des lignes directrices de gestion en matière de promotion interne ;

VU l'avis du comité technique du 22 septembre 2020,

CONSIDÉRANT qu'aux termes des ordonnances n°2020-560 du 13 mai 2020 et n°2020-1694 du 24 décembre 2020, le décompte de la période de quatre ans prévue au quatrième alinéa de l'article 44 de la loi du 26 janvier 1984 est suspendue du 12 mars 2020 au 23 juillet 2020, soit 134 jours, puis du 1er janvier 2021 au 31 octobre 2021, soit 304 jours ;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article 6,2° du décret n°88-547 du 7 mai 1988, les fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux comptant au moins sept ans de services effectifs dans un ou plusieurs cadres d'emplois techniques et admis à un examen professionnel peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude prévue au 1° de l'article 5 dudit décret ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territoriale au titre de la promotion interne 2021 est arrêtée alphabétiquement ainsi qu'il suit, à compter du 03 décembre 2021:

AGENT	COLLECTIVITE	DATE LIMITE DE VALIDITÉ
GARCIA José	Balaruc les Bains	03/12/2023

Article 2 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territoriale au titre de la promotion interne est renouvelée et fixée comme suit :

AGENT	COLLECTIVITE	DATE LIMITE DE VALIDITE
MILESI Christophe	Montels	15/10/2022

Article 3 : Le présent arrêté est transmis à monsieur le Préfet de l'Hérault, directeur du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG 34).

Le président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 01/12/21 et de sa publication le 01/12/21

A Montpellier, le 01/12/21



Philippe VIDAL

Maire de Cazouls-les-Béziers

Le président du CDG 34,



Philippe VIDAL

Maire de Cazouls-lès-Béziers